

Rapporteur : Madame Evelyne AZIHARI

**OBJET :** Travaux de diversification de la ressource en eau  
- Modification de l'objet du groupement de commandes  
- Election des membres de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes

Mesdames, Messieurs,

*La station d'épuration du bourg de Cenon sur Vienne n'est plus en mesure de traiter les eaux usées. Après analyse de plusieurs scénarii, le Conseil d'Agglomération du 25 septembre 2006 a décidé de transférer les effluents vers la station d'épuration de la ville de Châtelleraut.*

*Par ailleurs, cette dernière, dans le cadre de la diversification de la ressource en eau, a décidé de créer deux points de pompage : l'un sur le Clain, l'autre sur la Vienne. Ces eaux brutes seront acheminées vers l'usine de traitement existante située rue Jules Duvau par l'intermédiaire d'une canalisation de transfert.*

*Afin de réduire le coût des travaux, un groupement de commandes a été constitué par délibération du conseil d'agglomération du 25 septembre 2006 et par délibération du Conseil Municipal du 19 septembre 2006.*

*Compte tenu du renouvellement des assemblées délibérantes, il convient d'élire de nouveaux représentants.*

*Depuis la création du groupement de commandes, la Ville a jugé opportun d'inclure l'enfouissement de la ligne électrique haute tension prévue dans le cadre de la rénovation urbaine d'Ozon. Cette prestation entraîne la modification de l'objet initial de la convention du groupement de commandes (se référer à l'avenant n°1 de la convention du groupement de commandes joint en annexe).*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 8 du code des marchés publics relatif à la constitution du groupement de commandes,

**VU** la convention du groupement de commandes signée le 15 novembre 2007,

**CONSIDERANT** la nécessité de modifier l'objet du groupement de commandes

**CONSIDERANT** la nécessité de désigner pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes un représentant élu parmi ses membres ayant voix délibérative,

Le conseil municipal ayant délibéré décide :

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention du groupement de commandes ci-jointe;
- de procéder à l'élection du représentant de la ville, à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes :
- Monsieur Philippe MIS comme membre titulaire,
- Madame Evelyne AZIHARI comme membre suppléant

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le Maire de la Ville de Châtelleraut

Transmis à la sous préfecture

Le 12/12/08 n° 12339

Publié en mairie

Le 8/12/08

Pour ampliation,  
Pour le Maire et par délégation,  
Le directeur général des services  
Hugues CLEPKENS